

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 16 AVRIL 2021



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Halleur, Caron, Wallet
Mesdames Perdrieau, Huon, Gardinier

Absents excusés : Monsieur Braule / Madame Beucher

Absents excusés et représentés : Mme Druesne ayant donné pouvoir à Mme Huon
Mme Ferro ayant donné pouvoir à Mr Breffel
Mme Berte ayant donné pouvoir à Mr Halleur

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

MODIFICATION DES NOMS DE RUES ET ACCEPTATION DU DEVIS

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de la Fonderie DOUTRE pour un montant TTC de 6 299.78 € afin de changer les plaques de rues devenues manquantes, détériorées ainsi que quelques panneaux de signalisation.

Changement de noms de rues : Impasse Bernard Béjot et Square de la Couturelle

REGLES DE PRESENTATION DES QUESTIONS ORALES LORS D'UN CONSEIL MUNICIPAL

le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que toutes questions sont soumises à un dépôt écrit préalable de 48 heures avant l'heure du début de la séance et que cette règle est applicable pour les conseillers municipaux.

PV DE MISE A DISPOSITION SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE RETHONDES

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de mise à disposition service d'assainissement de Rethondes

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Adoptés à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2021

Section fonctionnement : 578 928.40 €

Section investissement : 224 217.67 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2021 A CHACUNE DES TAXES DIRECTES LOCALES – identiques à 2020

Commune Foncier bâti : 18 % - Foncier non bâti : 63.56 %

Voté à l'unanimité

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANCO-AMERICAINS

Adhésion pour un montant de 25 € afin de bénéficier de leur venue à l'occasion des Fêtes Nationales.

LOYER LOGEMENT AU 23 RUE DE VERDUN

Le Conseil Municipal fixe le loyer de ce logement redéfini après les travaux réalisés.

TRAVAUX LOGEMENTS COMMUNAUX

L'entreprise PRO Rénovation a été retenu pour effectuer des travaux de rénovation dans le logement au 23 rue de Verdun et dans celui du 19 rue de verdun.

MESURES DE SOUTIEN EN FAVEUR DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Vu l'activité interrompue de Madame Jolimay (esthéticienne) pendant la période de confinement (2^{ème} vague), le Conseil Municipal décide de l'exonérer pendant un mois.

PROPOSITION DU TRANSFERT DU SITE WEB - ADICO

Le support du site Web de la Commune n'est plus maintenu. Il faut donc procéder à la « migration » du site vers un autre support. Voté à l'unanimité.

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la contribution communale.

TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCLO

Le Conseil Municipal autorise le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise, en vue qu'elle devienne Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial...

COTISATION SMIOCE 2021

Règlement de la cotisation 2021 pour un montant de 260.52 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – RACING CLUB DE RETHONDES

Octroi d'une subvention exceptionnelle au Racing Club de Rethondes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASCLR

Octroi d'une subvention exceptionnelle à l'ASCLR.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – CCAS

Octroi d'une subvention au CCAS.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2021

Une subvention pour l'année 2021 versée par la Municipalité sera perçue par les associations de notre Commune afin de pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions.

TRANSFERT DES EXCEDENTS BUDGET ASSAINISSEMENT

Complément délibération n° 2020/70.

CONTROLE DE LA DEFENSE INCENDIE

Suite à la réunion organisée par le SDIS, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les essais des hydrants participant au dispositif de défense incendie sont à envisager à partir de décembre 2021. Il est à noter que les normes ont évolué « à la baisse » pour les risques isolées.

ATELIER MUSICAL

Les conseillers municipaux présents lors de la dernière assemblée générale de l'Atelier Musical informent le Conseil Municipal de décisions prises par lui-même notamment du vote autorisant une augmentation de 10 % des participations.

INFORMATIONS DE GRDF

Suite à une rencontre avec un représentant de GRDF, Monsieur Le Maire informe que des compteurs communicants seront posés en mai pour l'ensemble des abonnés.

REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le règlement intérieur de la bibliothèque municipale n'avait pas été remis à jour depuis sa filiation à la MDO au printemps 2016. Le texte révisé est présenté au Conseil Municipal qui en approuve la nouvelle version.